

## APPEL POUR LA LIBÉRATION DE SALAH HAMOURI, AVOCAT FRANCO-PALESTINIEN



**Nous militant-e-s, élu-e-s, avocat-e-s, journalistes, chercheur-e-s, citoyen-ne-s, artistes considérons que l'arrestation de Salah Hamouri nous exhorte à agir contre l'arbitraire israélien, et à nous mobiliser pour la libération de notre concitoyen.**

Salah Hamouri a été arrêté dans la nuit du 23 août 2017, à son domicile de Jérusalem-Est, par une cohorte de l'armée d'occupation venue le surprendre dans son sommeil. Il est soupçonné sans la moindre preuve d'appartenir à une « organisation politique ennemie ». Le 29 août, la Cour statue tout d'abord sur une libération conditionnelle, mais avant même que Salah puisse en bénéficier il se voit remettre un ordre de détention administrative d'une durée initiale de 6 mois signé par le ministre Avigdor Lieberman, figure de l'extrême-droite israélienne et ministre de la défense.

Depuis des décennies, des milliers de Palestiniens ont été emprisonnés sous « détention administrative » sans être informés de la raison de leur emprisonnement, sans inculpation ni procès. Cette détention administrative peut être renouvelée selon le bon vouloir des autorités israéliennes, tous les six mois. Ce système carcéral a été utilisé de manière systématique par de nombreux régimes oppressifs comme en Afrique du Sud, sous le régime d'Apartheid ou en Irlande du Nord.

Salah Hamouri a 32 ans, il est Franco-Palestinien, et il est avocat. Palestinien par son père (titulaire d'une carte de résident de Jérusalem) et Français par sa mère. Son parcours, sa vie, sont symboliques du destin de celui de millions de Palestiniens, subissant l'occupation israélienne.

Il a 15 ans lorsque débute la seconde intifada. Comme de nombreux jeunes Palestiniens, il participe aux actions et aux manifestations contre l'occupation. Au cours de l'une d'elles, il est blessé par balle.

A 16 ans, il est arrêté et mis en prison pour 6 mois.

A 19 ans, il est arrêté une seconde fois et passe 5 mois en détention administrative.

## **APPEL POUR LA LIBÉRATION DE SALAH HAMOURI, AVOCAT FRANCO-PALESTINIEN**

En mars 2005, il est de nouveau arrêté. Alors étudiant, il est inculpé pour des motifs qu'il a toujours niés, sous une double accusation : avoir eu l'intention de tuer Yossef Ovadia, rabbin et leader du parti politique Shas et soupçonné d'appartenir au Front populaire de libération de la Palestine. Contraint de plaider coupable par l'Etat israélien, il sera condamné à 7 ans de prison et sortira seulement des geôles israéliennes le 18 décembre 2011.

A l'époque, une campagne de solidarité est lancée en France afin d'exiger des autorités françaises de faire respecter les droits de Salah Hamouri et de réclamer sa libération. Les timides efforts diplomatiques ont permis à Salah Hamouri de faire partie des 1027 prisonniers politiques palestiniens libérés en échange de la libération du soldat franco-israélien Gilad Shalit.

A sa libération, Salah Hamouri décide de se lancer dans des études de droit pour devenir avocat. En 2014, il se marie avec Elsa Lefort, citoyenne française. Ils vivent ensemble à Jérusalem-Est. Quelques mois après leur mariage, Salah Hamouri reçoit un ordre militaire lui interdisant de se rendre dans les territoires palestiniens de Cisjordanie durant 6 mois, à nouveau dans un arbitraire le plus total. Cet ordre militaire sera ensuite renouvelé plusieurs fois, empêchant Salah Hamouri de se rendre dans son université avec la volonté, empêcher Salah Hamouri de devenir avocat, et de mettre ses compétences au service des milliers de prisonniers politiques palestiniens.

Aujourd'hui, comme Salah Hamouri, 6 300 palestiniens sont détenus dans les prisons militaires israéliennes, dont 450 dans le cadre d'une détention dite « administrative ». C'est auprès de ces prisonniers politiques que Salah Hamouri travaillait en tant qu'avocat.

Pendant la même période, les autorités israéliennes ralentissent les démarches permettant à Elsa Lefort d'obtenir un visa d'épouse, comme toutes les femmes mariées à des Palestiniens de Jérusalem. Après plusieurs refus des autorités, l'employeur d'Elsa Lefort, le Consulat général de France à Jérusalem, obtient pour elle un visa de service (comme pour tous les employés du Consulat). Après un an et demi sans pouvoir quitter le territoire israélien, elle peut enfin se rendre en vacances en France. A son retour, le 5 janvier 2016, et alors qu'elle est enceinte de 6 mois, elle se voit mettre en détention 3 jours et est expulsée vers la France, alors qu'elle possédait un visa de service. Depuis, Salah Hamouri est séparé de sa femme et de leur enfant, contraints de vivre en France.

Cet acharnement de l'Etat israélien contre Salah Hamouri, est profondément ancré dans le régime colonial mis en place par Israël. En s'attaquant à un avocat, qui exerçait légitimement sa profession, Israël fait preuve d'une détermination à entraver les défenseurs du droit, qui luttent contre l'occupation.

La France est déjà coupable de laisser Israël violer sans cesse les droits de l'homme et le droit international. Elle ne peut pas tolérer qu'un de ses citoyens soit arbitrairement emprisonné par Israël. La France doit agir pour la libération de Salah Hamouri, pour faire respecter ses droits. C'est pourquoi nous appelons à une mobilisation large, pour soutenir et libérer Salah Hamouri.

**Rejoignez le Comité Liberté pour Salah Hamouri en écrivant à [libertepoursalah@gmail.com](mailto:libertepoursalah@gmail.com)**